



DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_105

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :

Séance publique du **mercredi 14 octobre**, à 20 heures et 30 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 07 octobre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Conseillers présents : 27

Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 07 octobre 2026

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noëlle, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ROUSSEAU David pouvoir à M. LAMOUR Franck, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme THEBAULT-DONDEL Hermina.

Absents excusés : -

Absents : -

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. CHAUVIN Stéphane, Conseiller Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

**26-105) RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (RAD)- ANNÉE 2025-
PRÉSENTATION DU RAPPORT PAR LE DELEGATAIRE DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT- VEOLIA SAINT MALO**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 7.10 – FINANCES LOCALES/Rapport annuel

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 52 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016,
VU les articles L1411-3 et R1411-7 du code général des collectivités territoriales,
VU le Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) du Service Public de
l'Assainissement Collectif des eaux usées communiqué au titre de l'année 2025,*

CONSIDERANT l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante le présent rapport afin d'en prendre acte,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du Rapport Annuel d'Activité du Délégué (RAD) du Service Public de l'Assainissement Collectif des eaux usées au titre de l'année 2025 et figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

*Ce rapport ainsi que la présente délibération seront mis en ligne sur le site de la ville.
Les indicateurs de performance seront mis en ligne sur le site SISPEA.*

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

S. CHAUVIN

Le Maire,

J. LE BESCO